

Rapport du Conseil de Fondation 2009

L'économie mondiale se remet petit à petit du cataclysme traversé. La finance mondiale est encore désorientée. Le surendettement des états et sa répercussion sur les monnaies nationales n'a pas fini de susciter des questions. Le secteur de la prévoyance retient son souffle. En dépit des difficultés rencontrées, de la création d'une nouvelle réserve pour fluctuation des risques, d'une correction de valeur sur les immeubles nouvellement acquis de La Levratte à Nyon et de l'amélioration du taux d'épargne d'un quart de pourcent à 2,25%, les résultats de la gestion des actifs ont permis au degré de couverture de remonter à 100%. Il est particulièrement intéressant de constater que ce résultat a été obtenu sans volatilité excessive de nos actifs : en 2008, le résultat de la gestion des actifs était de -12,16% pour un indice LPP40 à -17,28%; en 2009, le résultat est de 10,62% pour un indice LPP40 à 15,07%. Ces bons résultats obtenus tout en favorisant une basse volatilité du bilan est une particularité de notre Fondation que nous entendons maintenir.

L'année 2009 clôture 4 ans de progression importante: la somme du bilan a grossi de 135%, le nombre de sociétés affiliées de 174% et le nombre d'assurés de 80%. Compte tenu de l'environnement socio-économique de cette dernière année, 2009 a également été une année de réflexion et de remise en question. Cela a concerné aussi bien les relations avec nos partenaires que notre propre fonctionnement. Trois importants contrats ont été renégociés afin de réduire les coûts là où c'était possible et de simplifier/clarifier des processus : avec Hpr, les contrats de gestion administrative, technique et comptable et de commercialisation; avec GFI, le contrat de gestion des actifs immobiliers. En outre, comme il s'y était engagé lors de l'assemblée générale de juin 2009, le Conseil de Fondation a pris les dispositions d'organisation nécessaires à assurer l'application des principes généralement considérés de bonne gouvernance. Des changements importants sont intervenus, avec notamment l'engagement en avril 2010 d'un directeur à plein temps. Une newsletter adressée aux assurés en mai 2010 informe sur les différents changements.

Sur le plan politique, la situation a également bougé: pour la première fois, un referendum a été lancé contre des dispositions légales concernant la prévoyance et a abouti. Les contestataires critiquaient notamment de nouvelles dispositions de l'OPP2 concernant l'allocation des placements et particulièrement la baisse plus rapide que prévu du taux de conversion. Notre Fondation a soutenu le mouvement de critique concernant la baisse du taux de conversion, estimant que la durée qui s'était écoulée depuis la dernière décision de baisse, basée essentiellement sur des arguments de longévité et de rendements des actifs difficilement vérifiables, n'était pas suffisante pour pouvoir se faire une opinion fondée. Ce débat a mis en lumière l'existence d'essentiellement deux types de protagonistes dans la prévoyance collective: les institutions de prévoyance de petite et moyenne taille, comme Copré, indépendantes, efficaces et très sensibles aux attentes de leurs assurés, et les grosses institutions logées auprès de sociétés commerciales, réglementées de manière plus strictes, focalisées sur les risques de leur propre bilan. Il est grand temps que toutes les institutions du secteur de la prévoyance agissent à l'intérieur du même cadre légal, ce que nous réclamons depuis longtemps.

Parallèlement à ces évolutions, le Conseil a engagé en 2009 un processus de réflexion sur notre développement futur. Il ne fait pas de doute que notre compétitivité et notamment le maintien d'un taux de conversion

Secrétariat général:

8, rue Jacques-Grosselin case postale CH-1227 Carouge T 022 308 86 69 www.copre.ch

Administration:

39, rue de la Madeleine case postale CH-1800 Vevey 1 T 021 924 87 40 copre@copre.ch

à 7% passe par la maîtrise des frais de gestion et d'administration, parallèlement à une bonne gestion des actifs et des engagements. Dans ce but, nous poursuivons donc des réflexions et des contacts allant dans le sens de regroupement d'institutions de prévoyance, aussi bien en ce qui concerne les entités légales que certaines activités ciblées. Nous travaillons également autant sur les moyens de développements commerciaux que sur la structure et les types de placement.

Notre Fondation s'est historiquement développée en misant sur une attractivité émanant de résultats probants, d'une solidité avérée dans la durée et de solutions de prévoyance adaptées au marché des PME. Cette situation est le fruit de l'activité d'un conseil composé de miliciens formant une équipe. Éprouvée au feu des errements des différents marchés et d'une législation de plus en plus rigide, la méthode a fait ses preuves. Le Conseil de Fondation s'expose volontairement régulièrement aux critiques et suggestions des affiliés et de l'assemblée générale, preuve qu'un système démocratique et transparent n'empêche pas de bons résultats. Nous n'oublions pas, parmi les divers moyens de développement, ce que nos affiliés disent de leur Fondation à l'extérieur. Votre satisfaction est notre meilleur argument. Faites-la connaître autour de vous!

Le Conseil de Fondation ne perd jamais de vue que le système suisse de prévoyance est un bon système et qu'il doit être préservé. Des institutions saines et efficaces sont garantes de sa survie.

Le Conseil de Fondation

Secrétariat général:

8, rue Jacques-Grosselin case postale CH-1227 Carouge T 022 308 86 69 www.copre.ch

Administration:

39, rue de la Madeleine case postale CH - 1800 Vevey 1 T 021 924 87 40 copre@copre.ch